

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 FÉVRIER 2020

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 28/01/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 10/02/2020

Délibération n° D-2020-72

Partenariat Lycée Gaston Chaissac - Végétalisation berge de
Coquelone

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Catherine HUVELIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain DUPEYROU

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie HOLTZ

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN.

Direction Générale des Services

**Partenariat Lycée Gaston Chaissac - Végétalisation
berge de Coquelone**

Madame Anne-Lydie HOLTZ, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

A l'occasion des réunions du conseil de quartier de Sainte-Pezenne, les projets d'entretien du petit patrimoine naturel et paysager sont évoqués régulièrement.

Les abords de la Sèvre, qui séparent les quartiers de Sainte-Pezenne et de Surimeau, constituent des lieux fréquentés de promeneurs, points de passage de randonnées et d'itinéraires cyclables. Récemment, le conseil de quartier avec l'appui du service Proximité et Relations aux citoyens a travaillé à la mise en place d'un partenariat pour réhabiliter un mur en pierres sèches avec le Lycée Horticole de Sainte-Pezenne (octobre – novembre 2019) sur une parcelle publique située sur le même coteau.

Les formations qui sont dispensées au sein de cet établissement recouvrent, avec la gestion des milieux naturels, un large panel d'enseignements et le secteur est propice à considérer les espaces naturels de Sainte-Pezenne comme terrain d'apprentissage et de mise en pratique. Ce type de partenariat, bénéfique pour le cadre de vie des Niortais et pour les enseignements et formations dispensés par l'établissement, permet une démarche de co-construction.

La Ville de Niort s'engage à assurer l'approvisionnement du chantier en fourniture nécessaire à la réalisation du projet pour un cout estimé à 4 000 euros maximum.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat entre le Lycée Gaston Chaissac et la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 43 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 2 |

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Anne-Lydie HOLTZ



CONVENTION DE PARTENARIAT

Végétalisation de la berge du Port de Coquelone à Sainte-Pezenne

ENTRE LES SOUSSIGNES :

RAISON SOCIALE : EPL Terres & Paysages Sud Deux-Sèvres
ADRESSE : 130, route de Coulonges - 79000 NIORT
SIRET : 197907686
Téléphone : 05 49 73 36 61
Représentée par : Monsieur Benoit DIELTIENS – en qualité de Directeur

ET

RAISON SOCIALE : MAIRIE DE NIORT
Service Proximité et Relations aux Citoyens
ADRESSE : 1 Place Martin Bastard – CS 58755 - 79027 Niort Cedex
Téléphone : 05 49 78 74 78
Représentée par : Monsieur Jérôme BALOGE – Maire de Niort

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

PRÉAMBULE

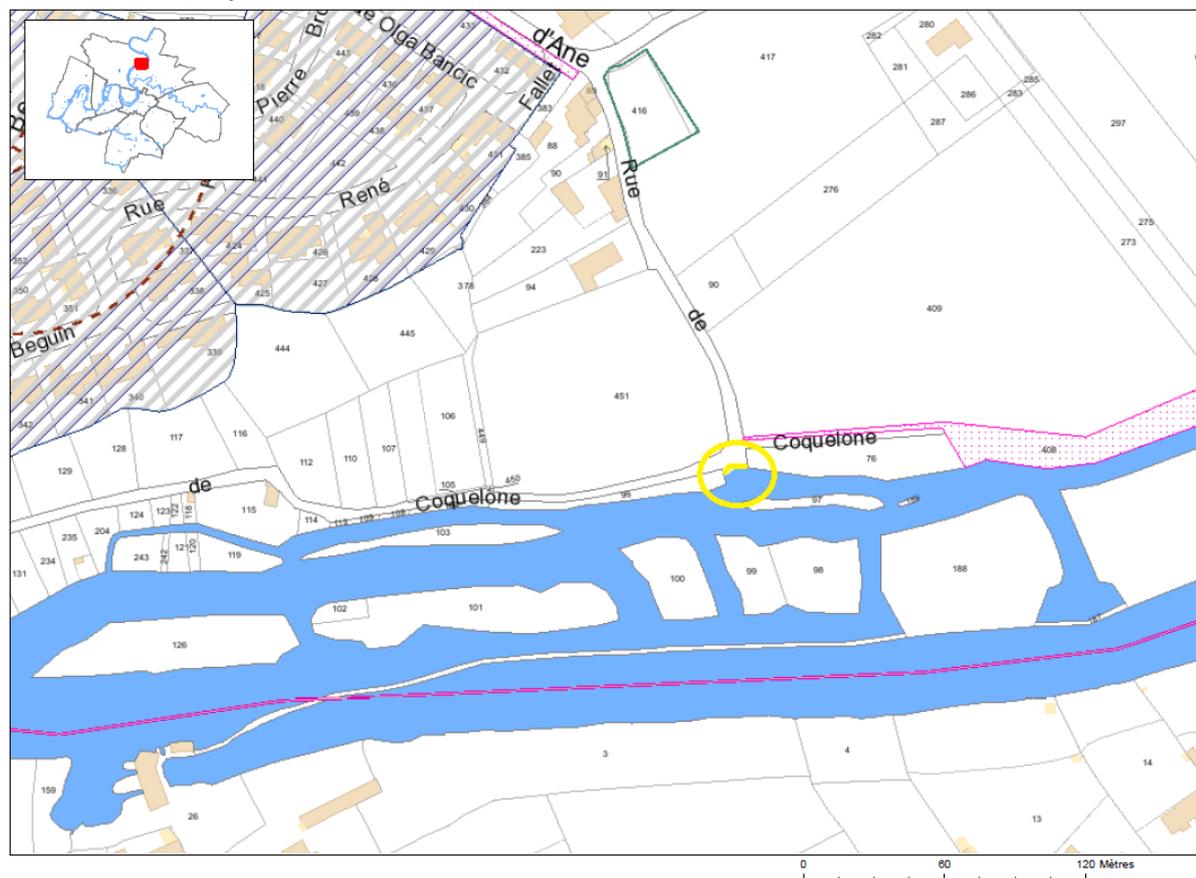
A l'occasion des réunions du conseil de quartier de Sainte-Pezenne, les projets d'entretien du petit patrimoine naturel et paysager sont évoqués régulièrement. Les abords de la Sèvre, qui séparent les quartiers de Sainte-Pezenne et de Surimeau, constituent des lieux fréquentés de promeneurs, points de passage de randonnées et d'itinéraires cyclables. Récemment, le conseil de quartier avec l'appui du service Proximité et Relations aux citoyens a travaillé à la mise en place d'un partenariat pour réhabiliter un mur en pierres sèches avec le Lycée Horticole de Sainte-Pezenne (octobre – novembre 2019) sur une parcelle publique située sur le même coteau.

Les formations qui sont dispensées au sein de cet établissement recouvrent, avec la gestion des milieux naturels, un large panel d'enseignements et le secteur est propice à considérer les espaces naturels de Sainte-Pezenne comme terrain d'apprentissage et de mise en pratique. Ce type de partenariat, bénéfique pour le cadre de vie des Niortais et pour les enseignements et formations dispensés par l'établissement, permet une démarche de co-construction présentée ci-après.

ARTICLE I – L’OBJET

La ville de Niort et le Lycée Horticole sont partenaires pour la réfection d’une partie de la berge au lieu-dit du Port de Coquelone.

Plan_Situation_Coquelone



La zone de travail s’étend de la parcelle AI0096 à la parcelle ZV0076, sur le domaine public. Le projet vise à végétaliser la berge avec des plantes héliophytes et des fascines de saule.

ARTICLE II – DURÉE

La convention lie les parties sur la durée de réalisation du projet. La date de réalisation prévisionnelle est le mardi 10 mars 2020. Cette date est susceptible d’être modifiée en fonction des conditions météorologiques.

ARTICLE III – ENGAGEMENTS DES PARTIES

La ville de Niort s'engage à :

- mettre à disposition des techniciens pour des interventions auprès des élèves sélectionnés par l'établissement afin de :
 - Présenter le projet, ses enjeux et lancer des pistes de travail d'études à réaliser en classe ;
 - Recevoir les propositions des élèves et échanger avec eux sur les solutions envisagées ;
 - Accompagner un atelier de prélèvement de saule et de confection de fagots ;
 - Accompagner la réalisation de création de fascines de saule
 - Assurer la direction technique du projet de réfection de la berge.
- procéder aux démarches administratives nécessaires à la réalisation.
- assurer l'approvisionnement du chantier en fourniture nécessaire à la réalisation du projet.

Le Lycée horticole s'engage à :

- assurer le transport de ses élèves sur site, leur repas et leur encadrement sur les différentes phases du projet.
- répartir, avec les techniciens de la ville en charge de coordonner le chantier, les élèves par groupes de travail.
- veiller à l'utilisation conforme des équipements de protection individuelle par les participants ainsi qu'à l'usage des outils qu'ils pourraient être amenés à utiliser. La ville de Niort ne fournit pas d'outillage ni d'équipement de protection individuelle.
- mettre à disposition les fournitures scolaires nécessaires pour les interventions en classe.

ARTICLE IV – DISPOSITION FINANCIERES

Le projet n'a pas d'incidences financières entre les parties. Celles-ci apportant respectivement leurs moyens au projet.

Article V - MODIFICATION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

